

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du Lundi 11 octobre 2021 à 18h30 heures. Salle de la mairie

Conseillers en exercice :	15
Présents :	10
Absents excusés	5
Votants :	12

Convocation du 4 octobre 2021

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, Michel GACHIGNARD, Mme Nathalie BROCHARD, M. Ignace FLEURET, M. Olivier BOUCHAND, Claude GARNIER, M. Josselin BAUDOUIN, Mme Sylvie LAURENT, M. Jacky METEAU, M. Philippe PAULIEN

Absent-e-s excusé-e-s: M. Philippe POUVREAU, pouvoir donné à Gilles BOUTEILLER
M. Yannick MOREAU, pouvoir donné à Philippe PAULIEN
Mme Illana BOCCARA Mme Martine MORIN, Mme Albertine THIBAUT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BROCHARD

Ordre du jour

- 1- Taxe aménagement en 2022 : révision du taux
- 2- Finances : Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique)
- 3- Dossier sponsoring : subvention exceptionnelle
- 4- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2022 et mise à jour du tableau des effectifs au 01^{er} janvier 2022.
- 5- actualisation des tarifs du restaurant scolaire
- 6- ADMR : signature de la convention de mise à disposition d'un local communal
- 7- Délibérations et questions diverses



Le procès-verbal de la réunion du 13 septembre est adopté.

Monsieur le Maire informe que 2 délibérations sont à ajouter à l'ordre du jour
CCVSA : pacte financier et fiscal

- Approbation de la convention de reversement de la taxe d'aménagement des zones artisanales communautaires

► Approbation de la convention de reversement de la TF des zones artisanales communautaires.

Monsieur le maire rappelle aux élus que lors de sa réunion du 14 septembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes et a retenu les outils suivants pour la rédaction de ce pacte :

- le reversement de la taxe foncière sur le bâti (TFB) perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires
- le reversement de la taxe d'aménagement (TA) perçue sur les zones d'activités communautaires
- le réajustement du barème de bases de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Afin de mettre en place les deux premiers points, des conventions de reversement doivent être conclues avec les communes ayant des zones d'activités communautaires.

Aussi, la commune de Damvix doit se prononcer sur ces principes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE le reversement de la TFB et de la TA perçues par la commune sur la zone d'activité communautaire la Devisé.
- AUTORISE la signature des conventions

1- Taxe aménagement en 2022 : révision du taux

Monsieur le maire informe les élus que nous avons reçu un courrier de la Préfecture (service urbanisme et aménagement) un courrier relatif à la taxe d'aménagement pour l'année 2022. Avant le 30 novembre de chaque année, chaque collectivité a la possibilité de délibérer pour instaurer, ou bien y renoncer ainsi que de fixer le taux applicable et/ou adopter des exonérations.

La TA est établie sur la construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le taux est compris entre 1% et 5%, l'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de construction.

Le taux communal actuel est de 1.5% sur l'ensemble du territoire communal fixé par délibération en date du 23 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose d'actualiser ce taux, de se renseigner sur le taux pratiqué dans les communes voisines, et de décider lors du prochain conseil.

Après accord du conseil municipal, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2- Finances : adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le maire informe les élus que l'Etat a lancé un appel à candidature invitant à participer à l'expérimentation du CFU. La commune de Damvix a postulé et le comptable a donné son accord de principe pour la phase expérimentale à compter du 1^{er} janvier 2022. Le pré-requis pour l'expérimentation du CFU est l'adoption de la nouvelle nomenclature M57,

référentiel comptable avec un plan de comptes plus détaillé et simplifié pour les communes de -3500 habitants et la dématérialisation obligatoire des documents budgétaires.

Le CFU a vocation à devenir à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document se substituera au compte administratif et au compte de gestion et constituera un document de synthèse.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise la signature de tout document afférent à ce dossier.

3- Dossier sponsoring : subvention exceptionnelle

Monsieur le maire rappelle aux élus le dossier présenté par Maëva BARDREAU et Clara HEIDET, participantes au Trophy 4L qui se déroulera du 17 au 27 février 2022. Après différents échanges et propositions, le conseil municipal décide d'apporter un soutien matériel à savoir fournitures scolaires et sportives. L'opération est menée conjointement avec l'école « les tilleuls », M. Fleuret précise que les participantes interviendront pour présenter et expliquer les objectifs du raid humanitaire.

4- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2022 et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'admission au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe session 2019-2020 d'un agent administratif déjà en poste sur la commune, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2022 et de mettre à jour le tableau des effectifs

→ avis favorable

5- Tarifs repas restaurant scolaire

Monsieur le maire rappelle que le prix des repas avait été fixé par délibération no 2017-42 le 7 juillet 2017, à 2.80 euros par enfant et 5 euros le repas adulte extérieur et enseignants. Il propose de réactualiser le tarif élève et de le fixer à 3 euros, à compter du 01 janvier 2022 et de

maintenir le tarif adulte extérieur et enseignants.

→ avis favorable

6- ADMR : signature de la convention de mise à disposition d'un local

Monsieur le maire rend compte de la réunion avec M. Baudin Daniel, bénévole ADMR :

L'ADMR de Maillé Damvix et Vix souhaite disposer d'un local sur la commune afin de pouvoir ranger du matériel et également pouvoir réunir les salariés pour réunion ou autre. La salle de réunion au-dessus de la salle des fêtes est proposée, à raison de 2 ½ journées / semaine.

Une convention fixant les engagements de chacune des parties sera signée pour un an, avec tacite reconduction.

→ avis favorable

7- Délibérations et questions diverses

► Décisions du maire prises conformément à l'article L.2122 du CGCT

- signature du devis avec l'entreprise MDH pour un montant de 1 458.60 euros TTC pour des travaux d'aménagement dans le cimetière (accès espaces cinéraires)
- signature avec SARL Alyatis pour un montant de 1 047,70 euros pour l'achat d'un PC portable à usage des élus
- signature du devis avec le cabinet Damien Véronneau, géomètre, pour un montant de 585.90 euros TTC pour le bornage d'une parcelle aux Loges
- signature du devis avec Espace Emeraude pour un montant de 712.26 euros TTC pour le remplacement de la vitre arrière du tracteur (dossier sinistre déposé auprès de l'assureur)

► Convention commune / ASD / SVF en cours de rédaction suite à réunion des 3 parties

► Protocole d'utilisation des salles communales à remettre à chaque location (privée et associative).

► Mail du Kiosque : nouvel animateur jeunesse, M Vasquez-Suarez, qui souhaiterait réaliser un diagnostic de territoire à destination du public 15/25 ans → vu avec commission Enfance – Vie scolaire – Associations

► Mail d'un club de Camping-caristes souhaitant un stationnement pour environ 30 véhicules pour le vendredi soir 22 avril 2022.

→ Se mettre en relation avec M et Mme DENIS, pour réponse à apporter au groupe Messieurs M. Gachignard et J. Meteau se proposent de rencontrer M. et Mme Denis.

► Mail de Mme Driou, correspondante Ouest – France pour demande de rendez-vous

► La ferme des p'tes graines recherche des terrains pour son activité maraichage.

fin de séance à 20h30